



MAITRE PATRICK ARMENGAU - COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE
2 RUE MERE TERESA - 84 000 AVIGNON
TEL 04.90.86.35.35. FAX. 04.90.86.67.61.
www.avignon-encheres.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DU 07/09/2015 A 10H30

**Vente sur place à AVIGNON
Exposition au moment de la vente**

Liste susceptible d'être modifiée jusqu'au moment de la vente

1	Ensemble de rayonnage gondole métallique vieux modèle, mauvais état, d'environ 90 mètres linéaires + Ensemble de rayonnage métallique avec aménagement en bois, de fabrication artisanale, environ 30 mètres linéaires + Rayonnage type rack, trois échelle et huit lices + Deux vitrines hautes rectangulaires, en verre + Trois armoires hautes réfrigérées à boissons + Un frigo coffre COCA COLA KLIMASSAN + Meuble de caisse formant un U de fabrication artisanale + Un présentoir dévidoir sur roulettes
2	Deux caisses enregistreuses écrans tactiles SHARP POS UP3500 + Un système de vidéo-surveillance sans marque apparente (vieux modèle) + Micro-ordinateur PACKARD BELL (unité et écran intégré) + Imprimante HP Office jet Pro 8500, imprimante HP Photosmart C6180 et imprimante HP Office jet GSS, mauvais état + Base et deux talky-walky MOTOROLA
3	Gerbeur électrique FENWICK W4X372P00947 - Année: 2003 - 1907 heures - Triplex - 4.50m + Un transpalette manuel + Auto-laveuse COMAX, hors service
4	Stock de bazar dont vêtements, chaussures, accessoires et produits de beauté, décorations, vaisselles, coffrets, décorations Noël, etc d'environ 1700 pièces

Extrait des Conditions Générales de Vente

La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant. A charge par les adjudicataires de payer les frais légaux en sus du montant de leur adjudication. La vente est faite sans aucune espèce de garantie, sans recours possible contre qui que ce soit. Les renseignements et indications fournis sont donnés à titre indicatif et sans garantie.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais. Dès le prononcé de l'adjudication les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur.

Les mentions figurant sur cette liste n'engagent en rien le Commissaire-Preneur. Seule l'annonce faite par le Commissaire-Preneur lors de la mise en vente aux enchères du matériel et inscrit au procès-verbal aura valeur juridique. Les numéros d'ordre de passage pourront être modifiés sans préavis.

LE MATERIEL NE SERA REMIS QUE CONTRE UN PAIEMENT COMPTANT: CB, VIREMENT

(LA SIMPLE VERIFICATION TELEPHONIQUE AUPRES DE LA BANQUE NE SUFFISANT EN AUCUN CAS)

FRAIS LEGAUX EN SUS 14.4% TTC

Exposition au moment de la vente